Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 05/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1950_D109281123-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

En exercice : 33
Présents : 20
Procurations : 13
Votants : 33
N° 109/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LE DELIBERATION : Dotation Ecole Sainte Croix et Calandreta

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
M. CARAYON, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. RENAULT, VANTAUX, Mme ESPARBIÉ, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, M. DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LAMOTTE à Mme IMBERT
M. BONHOMME à M. VIDAL
M. LABORDE à M. DELORD
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. GAMBIER à M. CARAYON
Mme LESPINARD à Mme BALAT
M. POMARÈDE à M. VANTAUX
Mme GUIRAUD à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme TAILHADES à M. LARUE
Mme BONNIFACY à Mme MARIGNOL
M. NAVELLOU à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. DAVID
Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

L'adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et au jumelage, propose, à l'aune de l'avis de la commission de l'éducation réunie le 13 novembre 2023 de porter la dotation aux associations

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 05/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1950_D109281123-DE

gestionnaires des écoles Sainte Croix et la Calandreta, au montant de une augmentation de 2% arrondi à l'euro supérieur, à partir du 1.0 2023 : 633€).

Il est rappelé que cette dotation est appliquée uniquement pour les enfants domiciliés dans la commune de LAVAUR.

L'assemblée délibérante est amenée à statuer à cet effet.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la dotation à l'Ecole Ste Croix et à la Calandreta à **646 Euros** par élève vauréen, à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE